RISQUES RISQUES

RISQUE POUR LES HUMAIN
CERTAINS ALIMENTS
(POMMES, PAIN,
SANDWICH...)
EN FORÊT PERTURBENT
LES ANIMAUX
ET PEUVENT ÊTRE
TRÈS DANGEREUX.

RISQUES RISQUES

RISQUES RISQUES

RISQUE POUR LES SOLS
DÉPOSER SES DECHETS
VÉGÉTAUX PEUT SEMBLER
INOFFENSIF POUR
LA FAUNE ET LA FLORE
LES DÉPOTS DES RIVERAINS
ASPHYXIENT LOCALEMENT LE SOL.

RISQUES RISQUES

RISQUES RISQUES

RISQUE POUR LES SOLS
DÉPOSER SES DECHETS
VÉGÉTAUX PEUT FAVORISER LE
DÉVELOPPEMENT
DE PLANTES INVASIVES
(RENOUÉE DU JAPON
PAR EXEMPLE).

RISQUES RISQUES

RISQUES RISQUES

RISQUE POUR LES
NAPPES PHREATIQUE
LA DEGRATION DES DECHETS
ENTRAINE UN RISQUE DE
POLLUTION
DES NAPPE PHRÉATIQUE

RISQUES RISQUES

RISQUES RISQUES

RISQUE ANIMAL
L'ENRICHISSEMENT
DU SOL PRODUIT PAR
LES DÉPÔTS ENTRAÎNE
DES MODIFICATIONS
PEUVANT FAVORISER
UNE SURPOPULATION
DE CERTAINES ESPÈCES
ANIMALES (SANGLIERS)

RISQUES RISQUES

RISQUES RISQUES

RISQUE DE SANTCTION
POUR UN DÉPÔT
DE DÉCHETS PAR UN
PARTICULIER, = AMENDE
FORFAITAIRE DE 68 €.

POUR UN DÉPÔT
DE DÉCHETS TRANSPORTÉS
EN VÉHICULE PAR UN PARTICULIER,
= AMENDE DE1 500 €,
VOIRE À 3 000 € EN CAS DE RÉCIDIVE.

SI L'ABANDON DE DÉCHET
SE FAIT PAR UNE ENTREPRISE,
= SANCTION PAR DEUX ANS
DE PRISON ET / OU
UNE AMENDE DE 75 000 €.

RISQUES RISQUES

RISQUES RISQUES

RISQUE POUR
LES ANIMAUX
LES RESTES DE CERTAINS
ALIMENTS LAISSÉS
PAR L'HOMME PEUVENT
ENTRAINER UN PERTE
L'INSTINCT SAUVAGE, UN
EMPOISONNEMENT...

RISQUES RISQUES